Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213502487-20261001-D2026_22-DE

Extrait du registre des délibérations du CONSEIL MUNICIPAL	Délibération n° 2026/22
Séance du 29 septembre 2026	

Nombre de Conseillers		Date de Convocation
En Exercice	11	
Présents	8	25 septembre 2026
Votants	9	

L'an deux mil vingt-six, le 29 septembre à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie située 2 rue Beau Soleil, en séance ordinaire, sous la présidence de M. René TRELLU, Maire.

	Présence / Absence excusée / Absence	Pouvoir à / Divers
M. René TRELLU, Maire	**Présence**	
M. Jean-Marie TASSEL, 1er adjoint	**Présence**	
Mme Carole CHAPPE, 2ème adjointe	**Présence**	
M. Quentin PERIAUX, 3ème adjoint	**Présence**	
M. Dominique BESNARD, conseiller municipal	**Présence**	
M. David CHARLES, conseiller municipal	**Présence**	
Mme Sabrina CHEVALIER, conseillère municipale	**Présence**	
Mme Andréa CATOIS, conseillère municipale	**Présence**	
Mme Tiphanie FLAUX, conseillère municipale	**Absence excusée**	**Procuration à David CHARLES**
M. Nicolas BATHELLIER, conseiller municipal	**Absence excusée**	
Mme Christelle CLOAREC, conseillère municipale	**Absence excusée**	

Secrétaire de Séance : M. Jean-Marie TASSEL

OBJET : Election des représentants de la commune à la Commission Communale des Impôts Directs (CCID)

Vu l'article 1650 du code général des impôts prévoyant l'institution d'une commission communale des impôts directs dans chaque commune,
Vu les articles 1503, 1505 et suivants du code général des impôts définissant les missions de cette commission,
Considérant que la commission communale des impôts directs a pour rôle d'intervenir en matière de fiscalité directe locale, notamment en dressant la liste des locaux de référence, en participant à l'évaluation des propriétés bâties et non bâties, et en formulant des avis sur les réclamations,
Considérant que les membres de cette commission doivent être désignés pour une durée correspondant à celle du mandat municipal,
Considérant que les commissaires doivent être de nationalité française ou ressortissants d'un État membre de l'Union européenne, avoir au moins 18 ans, jouir de leurs droits civils, être inscrits sur l'un des rôles d'impôts directs locaux dans la commune et être familiarisés avec les circonstances locales,

La liste proposée est la suivante :

- Loïc CHOUESNARD
- Laetitia CHARLES
- Sabrina CHEVALIER
- Christian GAHIER
- Vanessa HESLOUIS
- Marie MANET
- Joël TEYSSOT
- Estelle RIVIERE
- Roger SIMON
- Carole CHAPPE
- Jean Yves BODIN
- Dominique BESNARD
- David CHARLES
- Andréa CATOIS
- Jean Marie TASSEL

Envoyé en préfecture le 01/10/2026
Reçu en préfecture le 01/10/2026
Publié le
ID : 035-213502487-20261001-D2026_22-DE

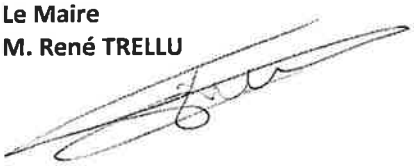
- Typhanie BARRAQUET
- Quentin PERIAUX
- Eric BERHAULT
- Pierrette GONZALEZ
- Delphine LEMARCHAND

Le conseil municipal, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **Propose** la liste ci-dessus pour constituer la commission communale des impôts directs pour la durée du mandat municipal en cours,
- **Décide** que cette liste sera transmise au Directeur Départemental des services fiscaux pour validation.

Pour extrait certifié conforme au procès-verbal

Le Maire
M. René TRELLU



Le secrétaire de séance
M. Jean-Marie TASSEL

